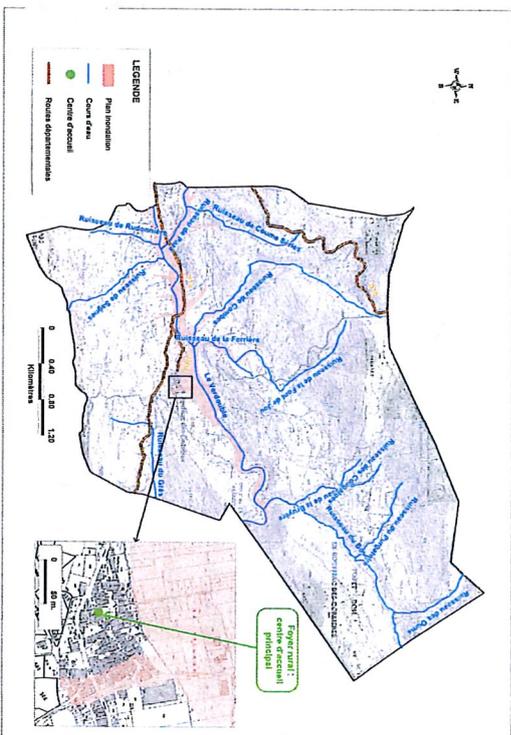




**Plan d'actions**

Le plan d'actions est déclenché dès que le Verdoube déborde sur la RD,14 coté rive gauche au niveau du pont avec événement en cours

L'équipe municipale est mobilisée pour gérer la situation de crise. Elle s'assure de la mise en sécurité des enjeux exposés. Elle met en place le dispositif communal prévu pour la gestion d'une telle situation : alerte généralisée sur la commune, ouverture de la salle d'accueil, sécurisation des voiries inondables par leur fermeture, surveillance rapprochée aux points clés identifiés...



**Les CONSIGNES de sécurité**

**AVANT**

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

**PENDANT**

- À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :
- Fermer portes, soupiraux, aérations,...pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
  - Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
  - Monter dans les étages avec :
    - Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

**Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :**

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous tenez à l'écart du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

**APRES**

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- Chauffer les locaux des que possible.
- Faire l'inventaire des dommages

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvagerie est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

**DÉBROUSSAILLEMENT :**

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L.322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu. Une fiche de débroussaillage est modulable en fonction du millimètre, consulter l'information, contacter la DDTM au 04.68.10.31.00

**Les CONSIGNES de sécurité**

**AVANT**

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

**PENDANT**

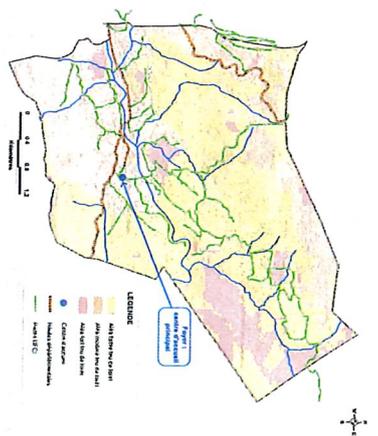
- Surpris par un départ de feu :
- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précèlement possible (18 et 112)
  - Si possible, attaquer le feu

**Pour éviter de provoquer des appels d'air :**

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (trouer, mur)
- En voiture, ne pas sortir
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtes du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres
- Étendre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces

**APRES**

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.



**Les CONSIGNES de sécurité**

**PENDANT LA SECOURSSE**

- S'abriter sous une table solide, un lit, un bureau, ou dans l'encadrement d'une porte, ou à l'angle d'un mur.
- Ne pas allumer de flamme.
- S'éloigner des cheminées, fenêtres et balcon.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.

**APRES LA PREMIERE SECOURSSE**

- Se méfier des répliques, d'autres secoursses peuvent survenir.
- L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal.

**DANS UN BÂTIMENT**

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- Étendre les sources de chaleur et les radiateurs.
- Ne pas utiliser d'allumettes ou de briquets à cause du risque de fuite de gaz.
- Evacuer le bâtiment par les escaliers.

**DANS LA RUE**

- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objet et aux fils dénudés.
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas fumer.

**DANS UNE VOITURE**

- S'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques.
- Ne pas descendre avant la fin des secoursses.

**APRES LE SEISME**

- Ne pas rentrer dans les bâtiments.
- En cas d'ensevelissement se manifester en tapant contre les parois.
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.